



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 avril 2026

Objet : Modification de la délibération portant désignation des représentants de la ville au sein du centre de formation des apprentis

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 15h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 36

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain DEL MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Madame Hélène SALGE ; Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA.

Ont donné pouvoir :

Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Madame Marie STROMBONI à Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ;
Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur Sylvain FANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

Vu la délibération de la commune de Bastia n° 2026/01/AVR/25 en date du 23 avril 2026 portant désignation des représentants de la ville au sein du centre de formation des apprentis ;

Vu les statuts de l'association Jean-Jacques Nicolai, gestionnaire du centre de formation des apprentis de la Haute-Corse, et notamment l'article 6.2 et 7 ;

Considérant la désignation de neuf membres aux fins de siéger au sein de l'Assemblée générale et du conseil d'Administration de l'association Jean-Jacques Nicolai, gestionnaire du centre de formation des apprentis de la Haute-Corse par délibération susvisée ;

Considérant que, conformément aux statuts de ladite association et afin de garantir une représentation équilibrée et conforme au principe de parité au sein de cette instance, il y a lieu de modifier la délibération susvisée comme proposé ci-après, les instances devant se réunir à bref délai ;

Considérant que le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée ;

Considérant la décision à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles Simeoni,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI s'étant abstenus.

Article 1er :

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres du conseil municipal destinés à siéger au sein des instances du centre de formation des apprentis de la Haute-Corse.

Article 2 :

- **Décide** de désigner six membres du conseil municipal pour siéger à l'assemblée générale de l'association « Jean-Jacques Nicolai » gestionnaire du centre de formation des apprentis de la Haute-Corse suivants :
 - Monsieur Pierre Savelli
 - Madame Mattea Lacave
 - Monsieur Michel Grimaldi D'Esdra Terrachon
 - Madame Mathilde Mattei
 - Monsieur Alain Del Moro
 - Madame Josephine Natali

Article 3 :

- **Donne** mandat, pour présenter leur candidature pour siéger au Conseil d'administration de l'association « Jean-Jacques Nicolai » gestionnaire du centre de formation des apprentis de la Haute-Corse, à :
 - Monsieur Pierre Savelli
 - Madame Mattea Lacave
 - Madame Joséphine Natali

Pour Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 07/05/2026

Signé électroniquement le 07/05/2026

Paul TIERI


Gilles SIMEONI


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.